



Liste des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du lundi 22 septembre 2025

N°	OBJET	VOTE
2025.40	AFFAIRES GÉNÉRALES – TAXI – CRÉATION D'UNE NOUVELLE AUTORISATION DE STATIONNEMENT (ADS)	Adoption à l'unanimité
2025.41	AFFAIRES GÉNÉRALES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR L'ATTRIBUTION D'UN BARNUM GRATUIT À METTRE À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS COMMUNALES	Adoption à l'unanimité
2025.42	FINANCES – RESTAURANT SCOLAIRE – PRIX DES REPAS AU 1ER OCTOBRE 2025	Adoption à l'unanimité
2025.43	FINANCES – BUDGET 2025/M57 – DM2	Adoption à l'unanimité
2025.44	RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE DE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE	Adoption à l'unanimité
2025.45	RESSOURCES HUMAINES – ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE DU CDG73 POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES	Adoption à l'unanimité
2025.46	RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJÉTIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)	Adoption à l'unanimité
2025.47	TRAVAUX – DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES (BORNES IRVE) – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE AU SDES	Adoption à l'unanimité
2025.48	48/2025 – TRAVAUX – POLE DE SANTE – AVENANTS AUX LOTS 02, 03, 04, 05, 08, 12 ET 13 POUR PROLONGATION DES DÉLAIS D'EXÉCUTION DU CHANTIER	Adoption à l'unanimité
2025.49	URBANISME – LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION	Adoption à l'unanimité
2025.50	INTERCOMMUNALITÉ – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES » - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE ET LA COMMUNE	Adoption à l'unanimité
2025.51	INTERCOMMUNALITÉ – ACCEPTATION DE LA CESSIION GRATUITE DE MATÉRIEL MULTIMÉDIA PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLYSÈRE	Adoption à l'unanimité
2025.52	INTERCOMMUNALITÉ – APPROBATION DU RAPPORT 2025 DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CA ARLYSÈRE	Adoption à l'unanimité

Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble dans les deux mois à compter de leur publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Liste affichée le

23/09/2025

Mise en ligne sur le site de la commune le

Le secrétaire de Séance
Madame Emmanuelle DUMOND



Le Maire
Monsieur François GAUDIN